

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

« Taxation 2025 »

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham que le règlement No 851-24 fixant le taux de la taxe foncière, les compensations pour les services municipaux et le taux d'intérêt pour 2025 a été adopté par le conseil municipal de Saint-Germain-de-Grantham à la séance du 13 janvier 2025. Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.



Julie Galarneau, directrice générale

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.



Julie Galarneau, directrice générale